



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CHER – ARRONDISSEMENT DE VIERZON

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf janvier, à 18h30 le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur SALAK, Maire en exercice.

Date de convocation :
23 janvier 2026

Nombre de Conseillers :
En Exercice : 29
Présents : 25
Pouvoirs : 1
Excusés ou absents : 3

Date d'affichage :
23 janvier 2026

Étaient présents : M. SALAK, Mme FOURNIER, M. JOLY, Mme CLEMENT, M. GATTEFIN, Mme HUBERT, M. BLIAUT, Mme VAN DE WALLE, Mme HOUARD, M. DAGOT, Mme RONDET, M. GEIGER, M. PATIN, M. BOUCHONNET, Mme BROSSIER, Mme THIAULT, Mme LEFEBVRE, M. GRANGETAS, Mme PIGEAT, Mme BUREAU, M. DA ROCHA, M. KOCH, M. MATEU, Mme DUFOURT et M. FABRE.

Avait donné pouvoir : Mme FERNANDES à Mme FOURNIER.

Étaient absents ou excusés : M. MEUNIER, M. DEBROYE et Mme KOBYLANSKA-BAUDU.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme HOUARD Annie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

008-2026 – TARIFS SALON DES METIERS D'ARTS 2026

7.1.8. Tarifs

Mme FOURNIER présente ce dossier

Depuis quelques années, la ville de Mehun-sur-Yèvre valorise les métiers d'art via l'organisation d'un salon tous les deux ans permettant à des artisans d'art sélectionnés d'être représentés. Durant 2 jours, ce salon d'exposition-vente réunit près de 2000 visiteurs, amateurs de beaux objets. Professionnels reconnus, les créateurs peuvent transmettre au public leur passion, faire connaître leurs techniques et valoriser le savoir-faire « Made in France ».

Le 12^{ème} salon des métiers d'arts aura lieu en 2026 les 11 et 12 avril au Centre Socio-Culturel André Malraux.

Les horaires d'ouverture au public seront les suivants :

Samedi 11 avril : 13h30-18h00 // Dimanche 12 avril : 10h00-18h00

Vu l'avis favorable de la Commission municipale « Finances » du 12 janvier 2026.

Vu l'avis favorable de la Commission municipale « Culture, Tourisme, Manifestations, communication, Enseignements Artistiques » du 20 janvier 2026.

Le Conseil municipal, après débat et à l'unanimité :

- Vote les tarifs du salon des métiers d'arts 2026 ainsi qu'il suit :

Public

Entrée 2,00€, gratuit pour les moins de 16 ans. Visite du Pôle de la Porcelaine et du Musée Charles VII gratuite pour les détenteurs d'un billet d'entrée au salon.

Exposants

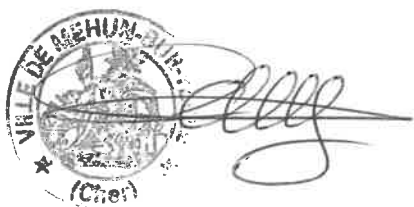
- **80,00€** l'emplacement de 6 mètres linéaires sur 1,50 mètre de profondeur*
- **110,00€** l'emplacement de 8 mètres linéaires sur 1,50 mètre de profondeur*
- **Suite à plusieurs réunions avec les Artisans et Artistes d'Art et sur leur proposition, la gratuité n'est plus reconduite pour les artisans et artistes Mehunois. Ils devront payer leur emplacement comme les autres artisans suivant les tarifs indiqués ci-dessus.**

*les panneaux assemblés pour former les stands peuvent varier de quelques centimètres en plus ou en moins.

- Autorise Monsieur le Maire ou son adjoint à signer tout document relatif à ce salon.

Les recettes seront constatées sur la régie créée à cet effet.

Le Maire,



Jean-Louis SALAK

La secrétaire de Séance,



Annie HOUARD

Date de mise en ligne sur le site de la Commune : 03 / Février / 2026

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>